

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CCAS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	9	8

DATE DE LA CONVOCATION 3 mars 2025

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 13 Mars 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le treize mars
à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du
CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de
leurs séances, sous la présidence de Madame Agnès NELIAS,
Présidente.

Présents : BADOIL René, BAZIN Elisabeth, BLUM Virginie,
FOURDIN Fabrice, JOANNIN Marie, NELIAS Agnès, RULLIAT
Christian, RULLIAT Nathalie.

Absents excusés : DURAND Pierre

Secrétaire : RULLIAT Nathalie

D2025-07 **Objet :** Modification de la procédure portage de repas

Madame la Présidente présente les modifications de la procédure du portage de repas.

Elle rappelle que le fonctionnement du service du portage de repas à domicile, est un partenariat entre la commune d 'Yzeron, le CCAS et la résidence « L'YZERON ».

Cette modification porte sur les délais d'inscriptions avant les petites vacances scolaires, le retour des contenants des repas, la gestion des ponts et jours fériés et l'impossibilité de modifier les inscriptions pendant les vacances scolaires ceci en vue de favoriser le bon fonctionnement de la préparation des repas.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, par 8 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION,

ADOPTENT la modification de la procédure portage des repas.

Fait et délibéré le 13 mars 2025
La Présidente



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 17 MARS 2025
et publication ou notification du 17 MARS 2025
Affichage liste des délibérations 17 MARS 2025